



27 août 2015

Infomed : le dossier électronique du patient Le Valais précurseur

(IVS).- Le canton du Valais est le deuxième canton suisse à offrir à ses citoyennes et citoyens l'accès à un dossier médical électronique. Après Genève, les patients valaisans pourront, dès le 1^{er} septembre 2015, demander la création de leur dossier électronique et décider à quels médecins et hôpitaux ils souhaitent en donner l'accès. Le projet Infomed, soutenu par le Conseil d'Etat, franchit ainsi une étape décisive. Le dossier électronique du patient favorise l'échange d'informations entre prestataires de soins. La qualité de la prise en charge du patient s'en trouve améliorée. L'accès au dossier est hautement sécurisé et son utilisation s'effectue dans le strict respect du secret médical.

Le bon réflexe santé

Dès le 1^{er} septembre, les patients valaisans pourront accéder à leurs données médicales électroniquement et en gérer les droits d'accès. Le dossier électronique du patient (Infomed) rassemble les informations médicales importantes du patient (résultats d'examen, prise de médicaments, lettres de sortie de l'hôpital, etc.). Il est complété par les différents médecins, hôpitaux, et autres professionnels de la santé que le patient consulte. Son utilisation permet notamment de limiter le risque d'erreurs médicales et d'éviter des examens et prescriptions de médicaments à double.

Afin d'informer la population valaisanne et les professionnels de la santé des avantages et des possibilités offerts par l'échange électronique de données médicales, le canton du Valais lance une campagne d'information. Une brochure et des affiches seront disponibles dans la plupart des cabinets médicaux et hôpitaux. Le site Internet www.infomed-vs.ch contient les informations nécessaires à l'utilisation du dossier électronique du patient.

Une démarche simple et gratuite

Pour qu'un dossier médical électronique soit activé, le patient doit donner son consentement préalable. L'inscription se fait au moyen d'un formulaire disponible sur www.infomed-vs.ch ou par téléphone au 027 603 66 99.

L'utilisation de la plateforme Infomed s'effectue selon des normes strictes de sécurité afin de respecter la confidentialité et la protection des données médicales échangées. Chaque patient et professionnel de la santé reçoit un code personnel pour accéder à la plateforme.

Les prestataires de soins participant actuellement à Infomed sont les médecins en cabinet et les hôpitaux. Dans un deuxième temps, les autres acteurs de la santé, tels que les établissements médico-sociaux (EMS), centres médico-sociaux (CMS), pharmaciens, physiothérapeutes, laboratoires seront également intégrés à la plateforme Infomed.



La participation des professionnels de la santé du secteur ambulatoire (médecins en cabinet, pharmaciens, physiothérapeutes, etc.) est volontaire. Pour les établissements et institutions sanitaires qui reçoivent des subventions du canton (hôpitaux, EMS, CMS), la participation est par contre obligatoire.

Une étape décisive vers la réalisation de la stratégie cybersanté nationale

Le Valais est le deuxième canton suisse à permettre à sa population de constituer un dossier électronique du patient, de le consulter et d'en gérer les droits d'accès. La création d'un tel dossier par les cantons est demandée par la Confédération. Le dossier valaisan répond aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur le dossier électronique du patient qui a été adoptée le 19 juin 2015.

A fin juillet 2015, pour les 110 médecins participant à la phase pilote d'Infomed, plus de 40'000 documents étaient déjà disponibles. Les investissements initiaux à hauteur de 4 millions de francs ont été entièrement pris en charge par l'Etat. Les coûts de fonctionnement du dossier Infomed sont estimés à 900'000 francs pour l'année 2016.

Les responsables du projet comptent sur la confiance et l'engagement des patients et des professionnels de la santé pour assurer le succès du dossier électronique du patient en Valais.

Personnes de contact

- **Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80**
- **Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83**
- **Dr Alexandre Gnaegi, responsable du projet Infomed, 079 603 49 81**
- **Dr Luc Eschmann, médecin FMH médecine interne, 027 329 00 56**